

NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIF 2023

Les comptes administratifs retracent le cycle annuel budgétaire.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants les comptes administratifs doivent être accompagnés d'une note explicative de synthèse permettant à tous les membres de l'assemblée de disposer d'éléments d'informations suffisants pour pouvoir se prononcer sur les comptes administratifs.

A cet effet, il est joint aux comptes administratifs 2023 la présente note détaillant les développements et explications nécessaires pour éclairer le Conseil Municipal, sur les dépenses et recettes de l'exercice écoulé.

De la comptabilité communale découle l'intervention de deux instances : le Maire (l'Ordonnateur) et le Trésorier (le Comptable). Chacun retrace les exécutions budgétaires de l'année dans sa propre comptabilité, en fin d'exercice le Maire établit les Comptes Administratifs et le Trésorier établit les Comptes de Gestion, les présentations diffèrent mais les résultats doivent être rigoureusement identiques.

Les résultats des Comptes de Gestion transmis par Monsieur le Trésorier via le portail de la gestion publique sont en parfaite concordance avec nos Comptes Administratifs.

Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer sur les Comptes Administratifs du budget principal et du budget annexe.

La présentation des Comptes Administratifs doit principalement permettre :

- de rapprocher les prévisions des réalisations.
- d'analyser les principales masses budgétaires des deux sections.

A Mazamet, depuis 2004 la présentation des comptes administratifs constitue la 1^{ère} étape du Débat d'Orientation Budgétaire.

Il est précisé que pour la première fois la nomenclature appliquée en 2023, pour l'ensemble des Budgets de la Ville, est la norme M57.

LE BUDGET PRINCIPAL

L'exécution du BUDGET

Le compte administratif intègre à la fois le paiement de 6 224 factures et 1 114 titres de recette émis pendant l'exercice 2023.

Ces résultats prennent en compte les « restes à réaliser » en dépense et en recette d'investissement et le rattachement à l'exercice des charges de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT	Résultat 2022	Réalisés 2023		Résultat 2023
Recettes	1 718 656,53 €	12 657 813,67 €		
Dépenses		11 786 551,96 €		
SOLDE D'EXECUTION	1 718 656,53 €	871 261,71 €		2 589 918,24 €

INVESTISSEMENT	Résultat 2022	Réalisés 2023	Reports	Besoin de Financement 2023
Recettes		5 548 947,41 €	365 358,82 €	
Dépenses	252 181,39 €	5 425 373,98 €	763 254,79 €	
SOLDE D'EXECUTION	- 252 181,39 €	123 573,43 €	- 397 895,97 €	- 526 503,93 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE 2023				2 063 414,31 €

Après affectation du besoin de financement :

Excédent cumulé au 31 décembre 2018 = 2 680 516,22 €

Excédent cumulé au 31 décembre 2019 = 3 167 301,30 €

Excédent cumulé au 31 décembre 2020 = 2 631 783,31 €

Excédent cumulé au 31 décembre 2021 = 2 584 107,45 €

Excédent cumulé au 31 décembre 2022 = 1 718 656,53 €

Excédent cumulé au 31 décembre 2023 = 2 063 414,31 € €

Afin d'alléger la lecture du compte administratif, tous les chiffres ci-après sont arrondis à l'euro.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES



FONCTIONNEMENT

LES CHARGES		2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Charges à caractère général	Chapitre 011	2 532 538 €	2 548 480 €	2 856 962 €	3 294 477 €	437 514 €
Charges de personnel	Chapitre 012	5 276 060 €	5 455 684 €	5 873 060 €	6 193 205 €	320 145 €
Atténuations de produits	Chapitre 014	151 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges de gestion courante	Chapitre 65	714 468 €	840 433 €	756 294 €	802 988 €	46 694 €
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		8 523 217 €	8 844 597 €	9 486 317 €	10 290 670 €	804 353 €
Charges financières	Chapitre 66	88 307 €	74 968 €	66 086 €	100 015 €	33 929 €
Charges exceptionnelles	Chapitre 67	1 102 €	847 €	2 106 €	5 148 €	3 042 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		8 612 625 €	8 920 412 €	9 554 509 €	10 395 833 €	841 323 €
Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	1 164 310 €	546 192 €	708 778 €	1 390 719 €	681 942 €
TOTAL		9 776 935 €	9 466 603 €	10 263 287 €	11 786 552 €	1 523 265 €

Le total des dépenses de gestion des services s'élève à 10 290 670 € soit + 804 353 € par rapport à 2022, c'est la plus forte augmentation jamais enregistrée de ces 20 dernières années.

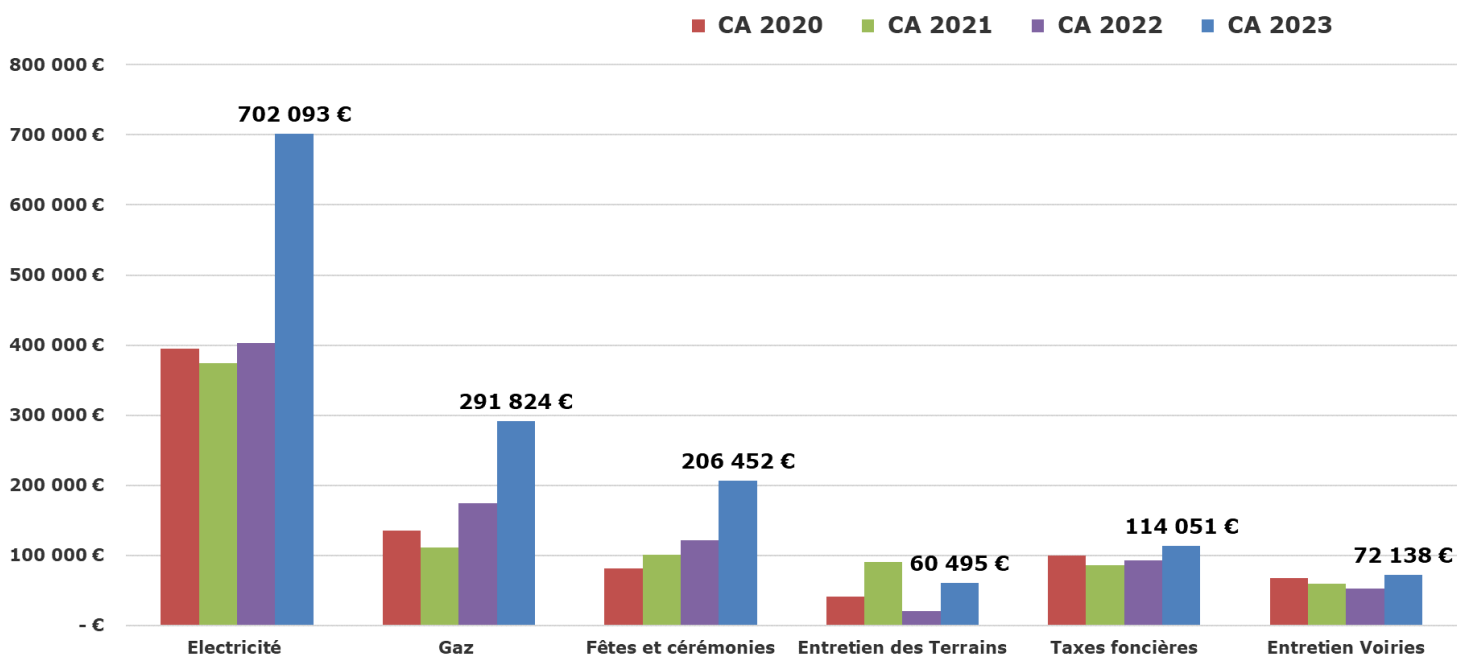
Les dépenses réelles de Fonctionnement :

3 294 477 € Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est encore cette année en forte augmentation de + 437 514€, (+ 308 482 € en 2022). Les principales variations constatées sont les suivantes :

- En évolution :

Electricité + 298 672 €
Gaz + 117 919 €
Fêtes et cérémonies + 84 983 €
Entretien des terrains + 40 482 €
Taxes foncières + 21 518 €
Entretien voirie + 19 936 €

011 DEPENSES EN HAUSSE



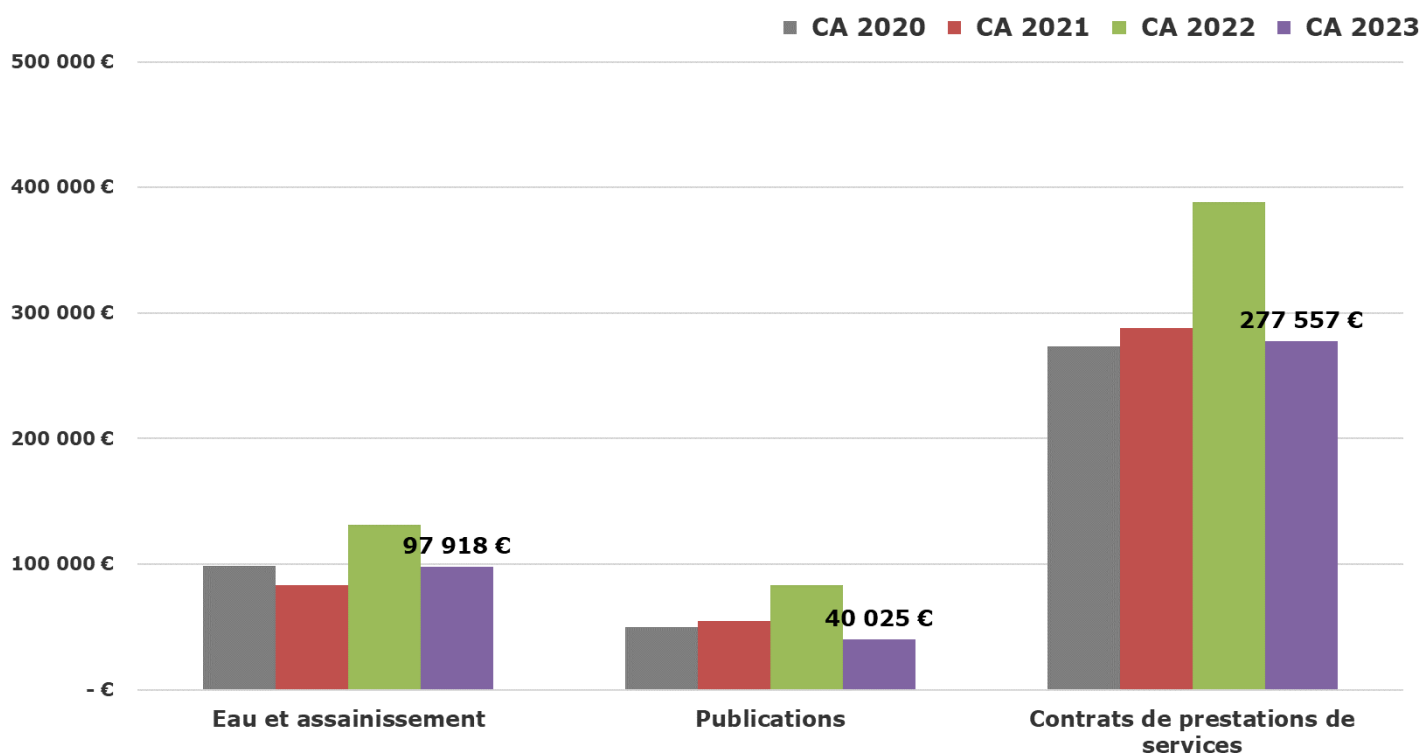
- En diminution :

Eau et assainissement - 33 467 €

Publications - 43 373 € (mur des milles 13 700 €, flocage bus 4 980 €, flyer Via ferrata 4 459 €, pub fête du Melsat 4 227 €, vidéo pub identité Ville 3 234 €... en 2022)

Contrats de prestations - 110 385 € (Elagages pour 38 873€, City consultant 15 485 €, frais marchés énergies 10 680 €, nettoyage marché facturation en sus de 14 400 €, renouvellement crédits DICT 8 340€ ... en 2022)

011 DEPENSES EN BAISSSE



Ce chapitre représente 32% des dépenses réelles.

6 193 205 € Le chapitre 012 « Charges de personnel » augmente de + 320 145 € (+ 417 376 € en 2022).

Ce chapitre tient compte des éléments suivants :

- du Glissement Vieillesse Technicité 2022 en année pleine,
- du Glissement Vieillesse Technicité 2023 estimé à environ 17 300 €
- de la hausse au 1^{er} janvier 2023 + 1,81% du SMIC,
- de la hausse au 1^{er} mai 2023 + 2,21% du SMIC,
- de la hausse de la valeur du point + 1,5% au 1^{er} juillet 2023
- de 8 agents placés en disponibilité,
- de 14 agents exerçant à temps partiel,
- de l'évolution des taux de cotisations (Cotisation Centre de Gestion + 110%, CNFPT formation apprentis + 100%, Taux AT moins 26%).

- des variations concernant le recrutement des agents qui ont notamment remplacés les agents partis en retraite (récupération de l'ancienneté, mutations, recrutement CDD...), des nominations suite à la réussite de concours, des heures supplémentaires, de la modification du régime indemnitaire

- Equivalent Temps plein (dont H. sup.) en 2023 = 157 agents.

Ce chapitre représente 60% des dépenses réelles.

802 988 € Le chapitre 65 « Autres Charges de Gestion Courante » se décompose de la façon suivante :

- **52 %** de subventions versées aux associations et autres personnes de droit privé soit **416 865 €**, (422 067 € en 2022 dont la fin du reversement des subventions pour les personnes ayant participé au fonctionnement du centre de vaccination 12 135 €),
- **20 %** d'indemnités et remboursements de frais versés aux élus **161 470 €**,
- **16 %** de subventions de fonctionnement attribuées aux organismes publics et de contributions obligatoires soit **131 654 €** (la subvention au CCAS **35 000 €**, la contribution au GIP groupement d'intérêt public « ma santé ma région » pour **33 000 €**, les participations versées aux écoles privées pour **34 891 €**, admission en non-valeur pour **10 801 €**, l'informatique en nuage pour **9 031 €**, la contribution aux charges d'exploitation relative aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques versée au SDET pour **2 000 €**),
- **12%** dédiés à la gestion du Centre social de la Lauze (**93 000 €** versés à la MJC pour la gestion du centre social).

Ce chapitre représente 8% des dépenses réelles.

5 148 € Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : Il s'agit de divers remboursements ou annulations de recettes concernant les exercices antérieurs (remboursements cantine, fluides énergies, études, annulation avant refacturation suite erreur de tiers ou de pointage ...).

Les dépenses réelles du budget 2023, estimées à 11 270 000 € ont été réalisées pour un montant de 10 395 833€, soit une exécution à hauteur de 92%.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES

LES PRODUITS		2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Atténuations de charges (Remb. salaires...)	Chapitre 013	72 489 €	78 094 €	117 410 €	54 055 €	-63 355 €
Produit des services, du domaine (Rest. sco., CMA...)	Chapitre 70	523 313 €	572 343 €	585 592 €	625 997 €	40 405 €
Impôts et taxes (AC, DSC, FNGIR, FPIC, ...)	Chapitre 73	6 981 774 €	7 337 660 €	7 651 014 €	1 600 417 €	-6 050 597 €
Fiscalité locale (TF, TADM, TCFE, Droits de place...)					6 581 211 €	6 581 211 €
Dotations et participations (DGF, DSU, DNP...)	Chapitre 74	2 742 648 €	2 707 568 €	2 731 229 €	2 846 885 €	115 656 €
Autres produits de gestion courante (Loyers...)	Chapitre 75	84 539 €	116 796 €	169 198 €	224 359 €	55 161 €
RECETTES DE GESTION DES SERVICES		10 404 763 €	10 812 461 €	11 254 442 €	11 932 924 €	678 482 €
Produits financiers	Chapitre 76	7 €	59 €	32 €	62 €	30 €
Produits des cessions	Article 775	355 332 €	20 000 €	120 652 €	112 075 €	-8 577 €
Produits exceptionnels (Mandats annulés..)	Chapitre 77	28 619 €	20 028 €	45 468 €	23 971 €	-21 497 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		10 788 721 €	10 852 547 €	11 420 593 €	12 069 032 €	648 439 €
Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	297 374 €	63 360 €	49 132 €	588 781 €	539 649 €
TOTAL		11 086 095 €	10 915 907 €	11 469 726 €	12 657 814 €	1 188 088 €

**Le total des recettes de gestion des services s'élève à 11 932 924 €
soit + 678 482 € par rapport à 2022.**

Les recettes réelles de Fonctionnement

54 055 € Le chapitre 013 « Atténuations de charges » retrace le remboursement des indemnités journalières des agents contractuels absents pour maladie, du salaire des agents CNRACL sous couvert d'un arrêt de travail suite à un accident de travail ou en congé de paternité, les remboursements par le Centre de Gestion du salaire des agents en situation de décharge syndicale et la prise en charge d'une partie des salaires des agents recrutés en Parcours Emploi Compétence (PEC).

Concernant la présence des agents municipaux ayant pallié à la grève des enseignants en 2023 une somme de 1 532 € a été encaissée au titre du Service Minimum d'Accueil SMA.

Figure également à ce chapitre, une somme de 5 158 € au titre du remboursement par la CACM du salaire de l'architecte chargé de l'instruction du dossier des aires couvertes (salaire de C. DAURE).

Le chapitre 013 représente 0,5% des recettes réelles.

625 997 € Le chapitre 70 « Produits des services » regroupe :

- Les ventes de concessions dans les cimetières, l'encaissement de redevances d'occupation du domaine public (GRDF, ENEDIS, la chaufferie bois SCUM et les opérateurs téléphoniques SFR, ORANGE et FREE) et les recettes de mise en fourrière,
- Les recettes des services (produits du Musée, inscription au Trail de la Passerelle), participation des familles aux 2 Centres Multi Accueil, à la restauration scolaire et le produit de la régie publicitaire,
- Les locations autres qu'immeubles : balayeuse louée à la Ville d'Aussillon,
- Les ventes de plaques de rue et de sacs poubelles,
- Le remboursement par la CACM de l'instruction des droits du sol pour **87 673 €**,
- Le remboursement de frais (MJD, prestations de ménage réalisées par le personnel municipal, du reversement de la Taxe Foncière par les locataires de la Ville...).

Le chapitre 70 représente 5 % des recettes réelles.

1 600 417 € le chapitre 73 « Impôts et Taxes »

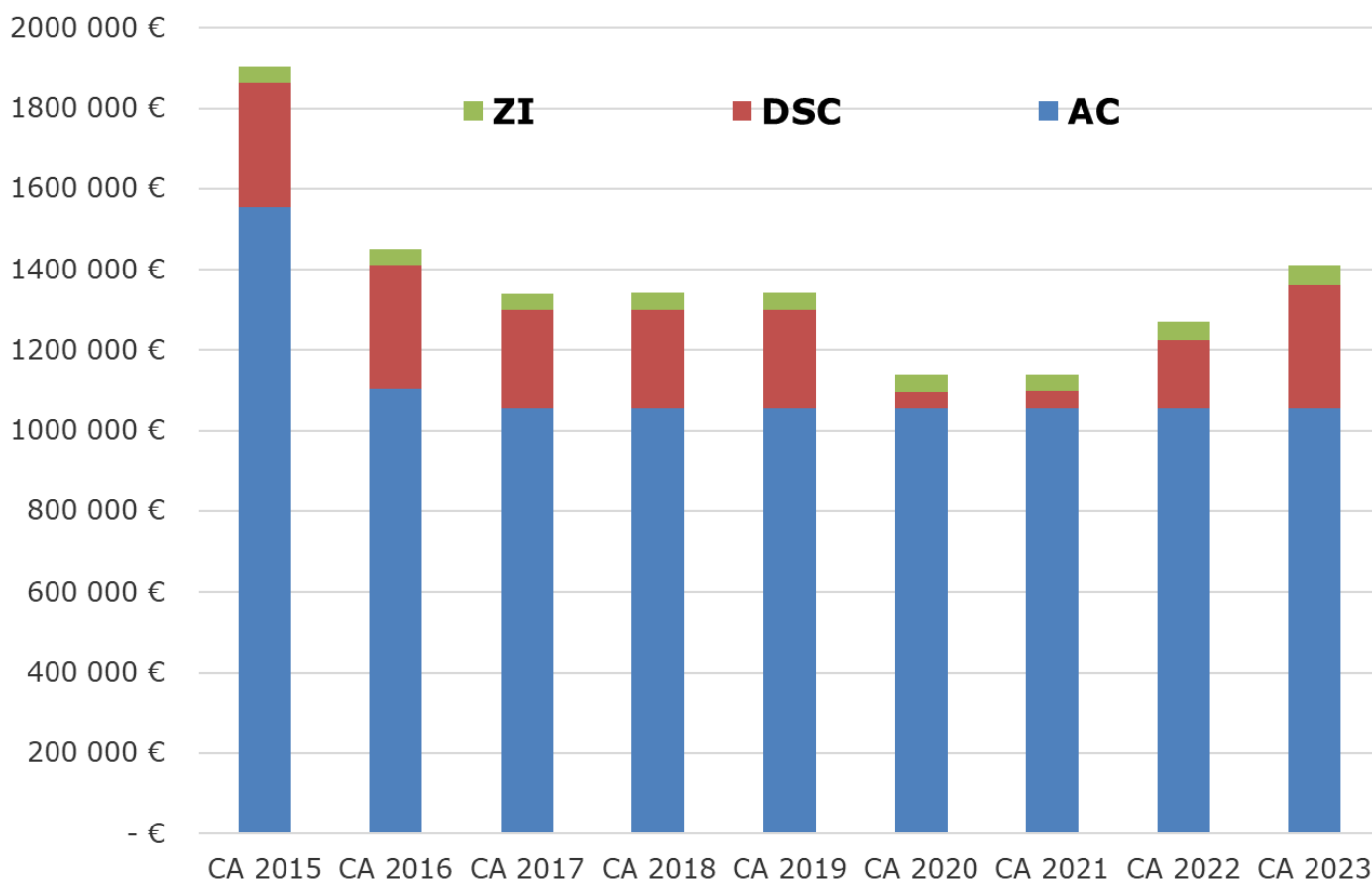
Ce chapitre n'inclut plus les montants concernant la fiscalité locale qui sont comptabilisés à part au nouveau chapitre 731 « Fiscalité locale » (voir ci-dessous).

Le chapitre 73 comprend désormais :

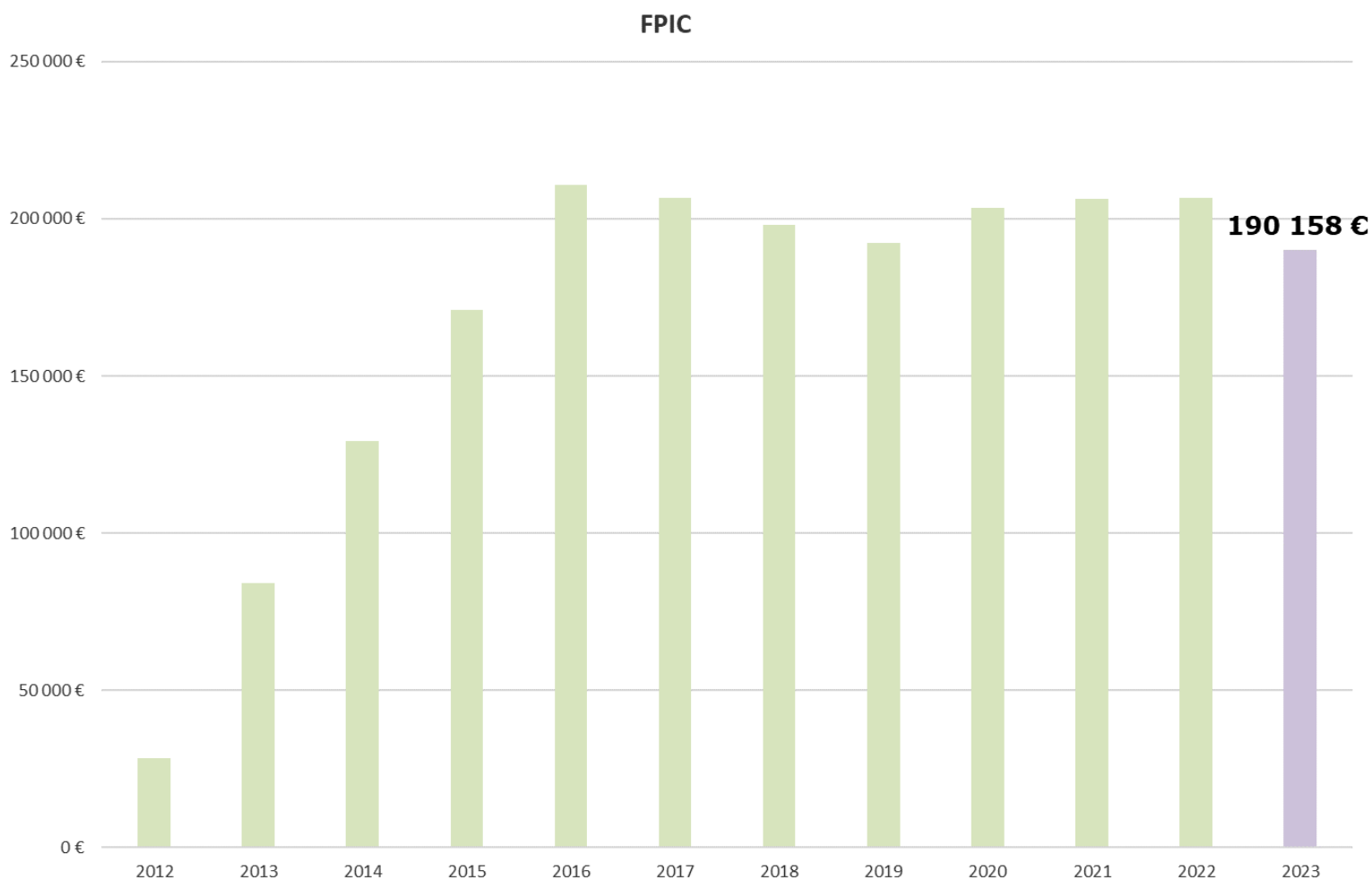
A - Les dotations versées par la Communauté d'Agglomération représentent 88% des recettes du chapitre avec un total perçu de 1 411 185 €.

Ces dotations sont composées :

- de l'Attribution de Compensation pour 1 054 427 €. Montant non indexé et invariable tant qu'il n'y a pas de nouveaux transferts,
- de la Dotation (facultative) de Solidarité Communautaire (DSC) pour 307 167 € (170 367 € en 2022 et 42 944 € en 2021),
- du reversement des frais pour l'entretien des zones industrielles et artisanales d'un montant de 49 592 €.



B - Le FPIC Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales a été encaissé à hauteur de 190 158 €.



C - Le FNGIR pour 1 074€

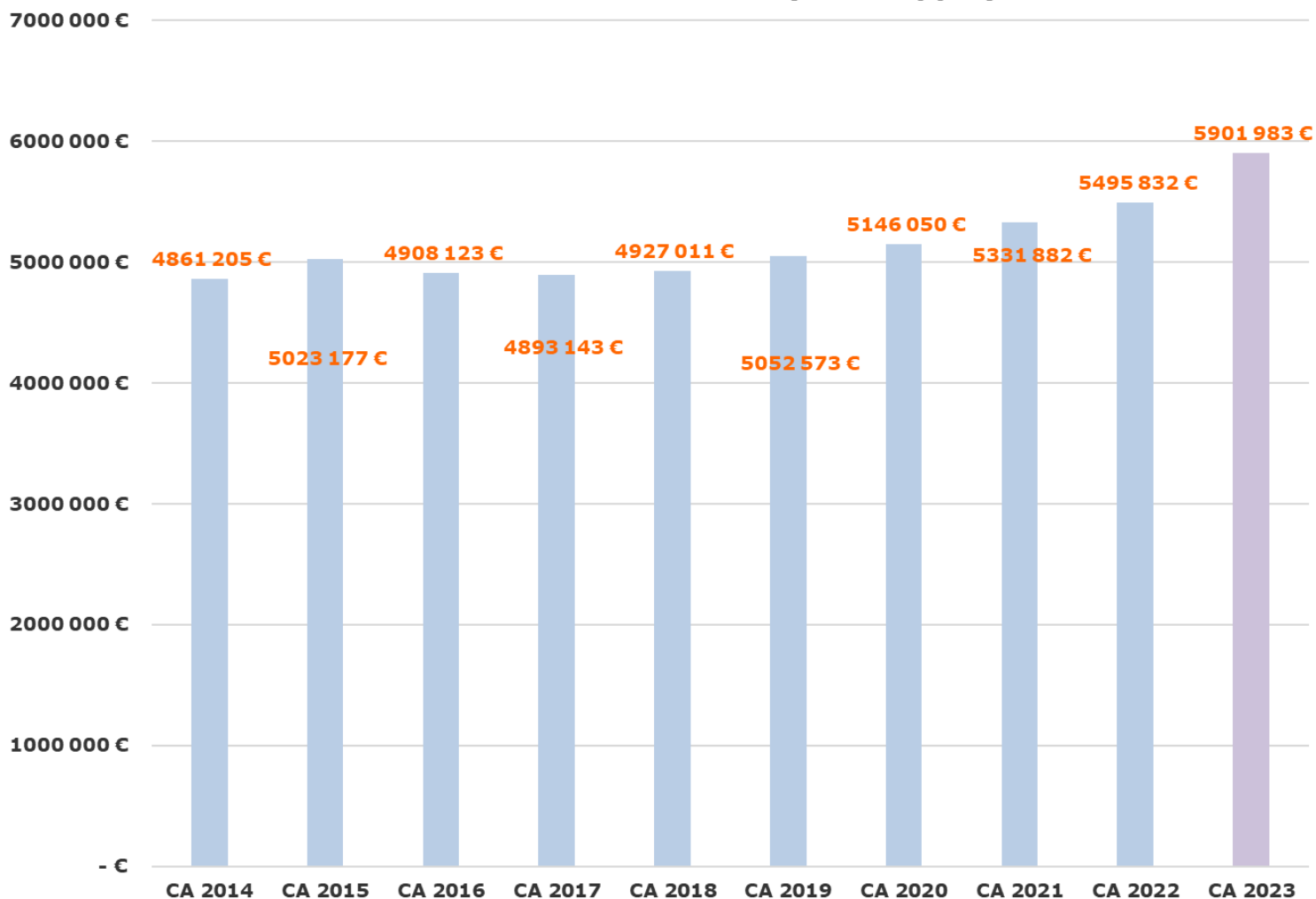
Depuis 2010, le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression.

Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année.

6 581 211 € le chapitre 731 « Fiscalité locale » comprend les recettes suivantes :

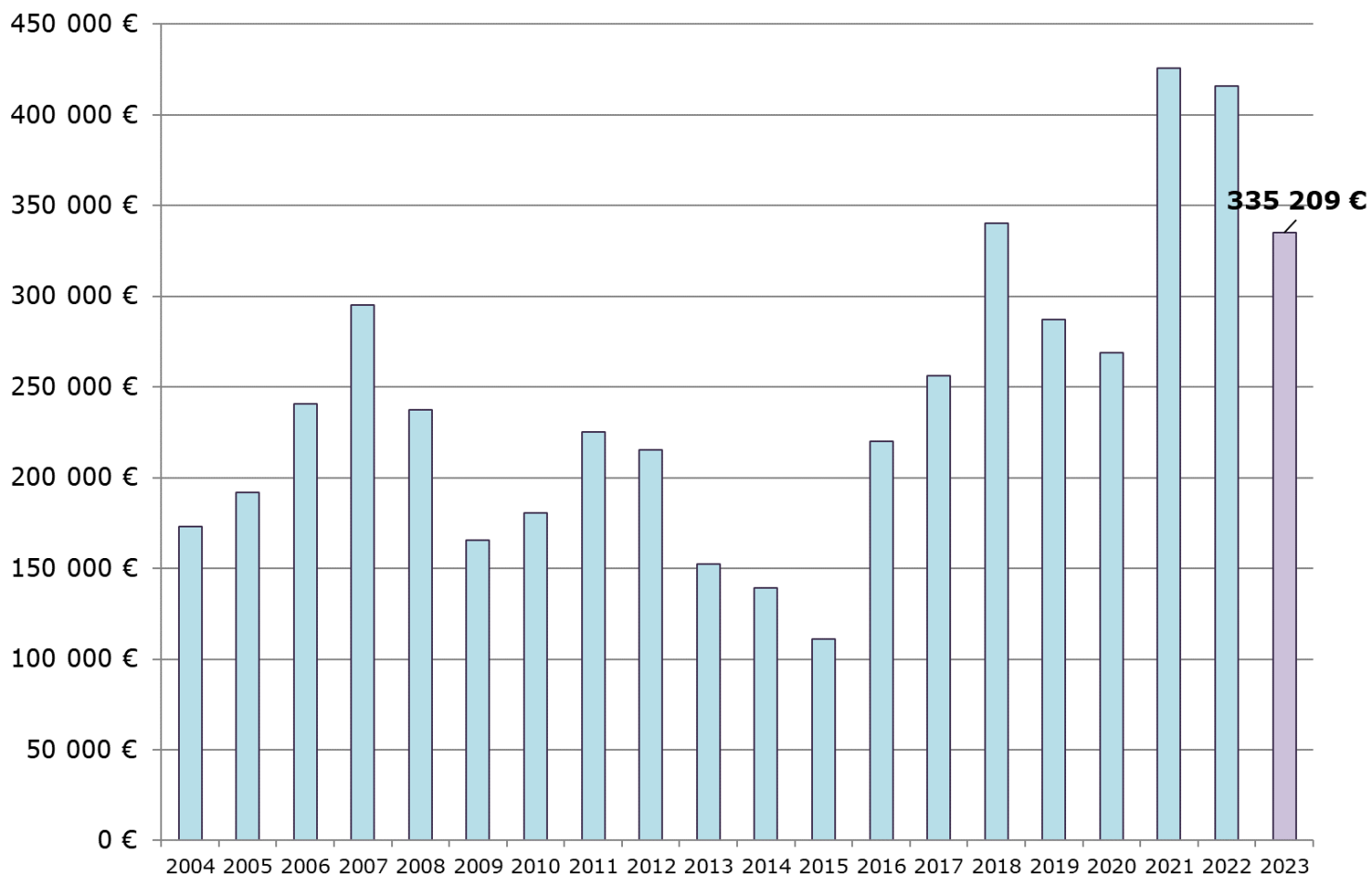
A - Les Taxes Foncières et d'Habitation (TH des résidences secondaires) pour 5 901 983 €.

Taxes Foncières et d'habitation (dont rappel) TF TH

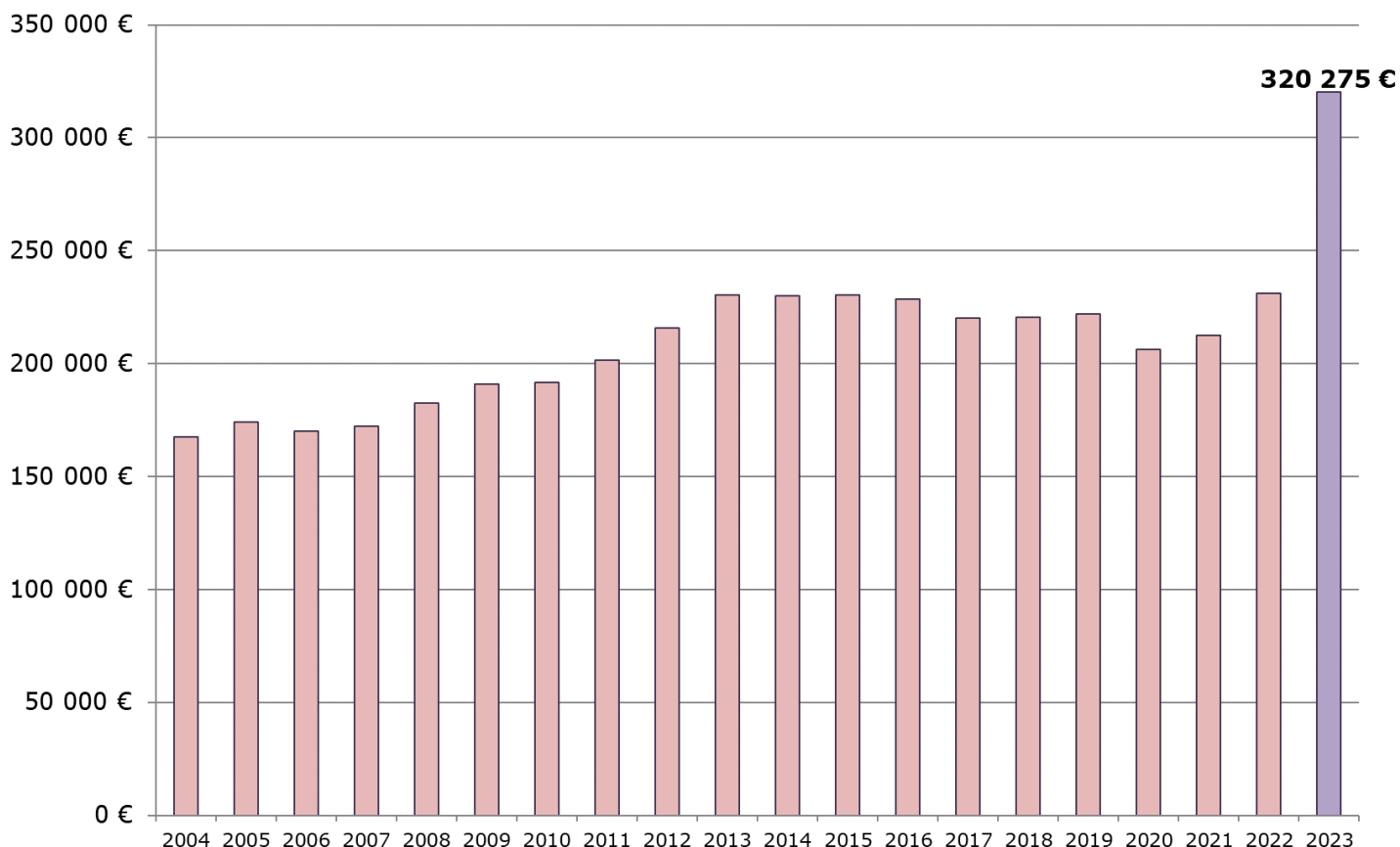


Pour mémoire la revalorisation appliquée aux bases fiscales en 2023 a été de + 7,1% (+ 3,4 % en 2022).

B – Le produit de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutations 335 209 €
(416 099 € en 2022).



C – La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité d'un montant de 320 275 € (231 124 € en 2022).



RAPPEL : Nationalisation des taxes locales sur l'électricité – Article 54 loi de Finances 2021

En 2023, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est désormais recouvrée par l'administration fiscale.

Le produit reversé par l'Etat aux Communes est calculé à partir du produit perçu en 2022 soit 231 124 € pour Mazamet, augmenté de 1,5% et auquel est appliqué l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac entre 2020 et 2021 soit 1,6%.

L'Etat a reversé à ce titre 238 344 € à la Ville de MAZAMET.

Les différents fournisseurs d'énergie ont également directement versé à la Ville les rappels et ajustements facturés aux usagers sur les périodes antérieures à 2023, soit un montant de 81 931€.

Les chapitres 73 et 731 représentent 68 % des recettes réelles.

2 846 885 € Le chapitre 74 « Dotations et Participations » est principalement composé de :

- 73% de dotations de l'Etat soit 2 083 224 € : La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 1 375 862 €, la Dotation de Solidarité Urbaine DSU pour 459 538 € et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) pour 247 824 €,
- 16% de participations issues de la CAF (452 364 €) pour la gestion des Centres Multi-Accueil de la Lauze et de Jeanne MAZEL,
- 8 % des compensations de l'Etat (222 520 €) au titre des Taxes Foncières,
- 3% de participations diverses (88 777 €) notamment 32 294 € versés pour la délivrance des titres sécurisés, 14 995€ de FCTVA, 22 542 € au titre du fonds de compensation du supplément familial, 16 993 € pour la participation des Communes concernées au feu d'artifice du 14 juillet et 1 954 € de dotation pour l'organisation du recensement.

Le chapitre 74 représente 24 % des recettes réelles.

224 359 € Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » enregistre principalement les loyers facturés aux différents locataires des installations municipales qui représentent à eux seuls un total de 166 685 €.

Sont également inscrits 15 909 € de reversement, par l'office de tourisme de Castres-Mazamet, des locations du matériel pour l'accès à la via ferrata et le remboursement par les assurances des sinistres et dégradations (dont 14 450€ concernant l'incendie de l'école de Labrespy).

Le chapitre 75 représente 2 % des recettes réelles.

62 € Le chapitre 76 « Produits financiers » correspond aux intérêts des parts sociales détenues par la Ville (Caisse d'Épargne et Crédit Agricole).

136 046 € Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » enregistre :

Les produits des cessions pour un total de 112 075 €.

Cessions d'immeubles et de terrains (gîte de Castaunouze pour 90 000 €, ensemble immobilier ex abattoir pour 10 700€, immeuble 17 rue du Moulin pour 8 000 €, un terrain de voirie rue Michel ORJOLLET pour 825 €), la reprise de trois véhicules pour 1 800 € et d'un photocopieur pour 750 €.

Les montants des mandats annulés des exercices antérieurs pour 23 971 € (remboursement de la surfacturation effectuée à l'occasion du nettoyage du marché, de factures d'électricité et de cotisations d'assurances).

Le chapitre 77 représente 1 % des recettes réelles.

Les recettes réelles du budget 2023, estimées à 11 121 343 € ont été réalisées pour un montant de 12 069 032€, soit une exécution à hauteur de 109 %.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles	3 912 325 €	3 140 134 €	5 039 525 €	4 792 595 €
Subv. d'équipement versées	47 910 €	36 152 €	141 583 €	59 988 €
Travaux et acquisitions	3 385 270 €	2 651 689 €	4 450 293 €	4 162 588 €
Remboursement Caution et Capital de Dette	439 102 €	395 396 €	386 536 €	474 831 €
Remb. trop perçu				
Créance autres Ets (EPF)	23 982 €	23 999 €	50 355 €	68 608 €
Opérations sous mandat (Aires couvertes)	16 060 €	2 717 €	10 758 €	26 581 €
Autres fonds (Remb TVA SIVAT)		30 182 €		

2023 ENCORE UNE ANNÉE DE FORTE RÉALISATIONS

**Le total des dépenses réelles s'élève à 4 792 595 €
dont 4 162 588 € de travaux et acquisitions.**

Les dépenses RÉELLES d'investissement :

Les « dépenses d'équipement » pour un montant global de 4 162 588 € :

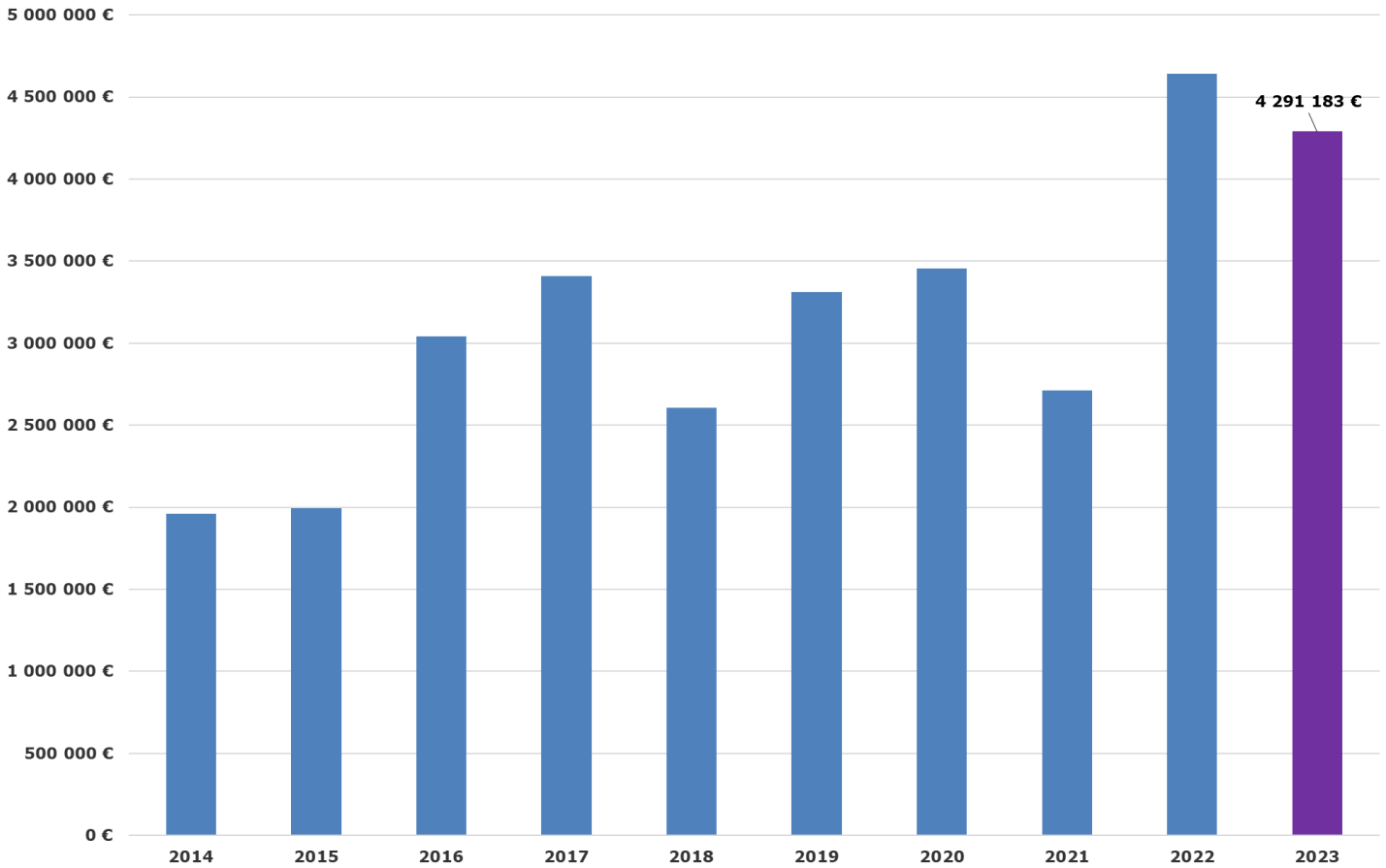
59 988 € de subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé :

- 1 subvention versée au SIVAT pour l'abondement au service d'assainissement d'un montant de 13 298 €.
- 20 subventions façades pour un montant de 31 419 €.
- 11 subventions pour l'installation d'alarme pour 5 500 €,
- 2 subventions pour l'harmonisation du mobilier des cafetiers, restaurateurs et autres commerces pour 9 470,74 €
- 2 subventions travaux de réfection de trottoir pour 300 €.

Et 4 162 588 € d'opérations de travaux et acquisitions :

Opérations	2023
204- Subventions d'équipement versées	59 988 €
27- Achat via l'EPF	68 608 €
301- Logiciels, informatique et matériel de bureaux	49 402 €
302- Outillage, matériel d'équipement des services	82 892 €
303- Véhicules, engins	132 679 €
310- Bâtiments scolaires	150 010 €
320- Patrimoine bâti général	353 650 €
321- Installations sportives	228 954 €
322- Patrimoine culturel	48 865 €
330- Etudes et diagnostics	42 384 €
360- Acquisitions foncières	116 341 €
361- Démolition, réhabilitation du cadre urbain	439 832 €
362- Voirie et réseaux	2 355 727 €
364- Eclairage public	111 967 €
372- Tourisme et commerce	49 884 €
	4 162 588 €
OPERATIONS CA	4 291 183,37 €
OPERATIONS RAR (Commandes signées)	763 254,79 €
CA + RAR	5 054 438,16 €






OPERATIONS 2014 - 2023





Avec plus de 4,2 M€ de travaux, l'exercice 2023 est le second exercice qui affiche le plus de réalisations depuis 2014.

Etats détaillés des principales réalisations :

DÉTAIL ARRONDI		Commandes signées	Factures payées	
	301	Renouvellement logiciel et matériel informatique	5 967,60 €	49 402,46 €
		Matériel informatique, logiciels	3 840,00 €	41 659,94 €
		13 smartphones et 31 portables	- €	6 324,12 €
		Ecrans vidéo salle du conseil	2 127,60 €	1 418,40 €
		.../...		
	302	Equipement matériel et outillage des services	929,65 €	82 892,36 €
		Ateliers espaces verts, bâtiments, voirie	- €	38 139,85 €
		Palais des congrès, Halle	- €	4 651,67 €
		Stades	- €	2 104,88 €
		Police	929,65 €	4 925,94 €
		Musée	- €	2 826,25 €
		CMA	- €	30 243,77 €
	.../...			
	303	Véhicules	- €	132 678,70 €
		2 petits porteurs propreté	- €	58 031,65 €
		Utilitaire FIAT espaces verts	- €	23 560,20 €
		1 petit porteur Gladiator cimetièr	- €	27 884,96 €
		1 petit porteur Gladiator espaces verts	- €	22 967,89 €
	.../...			
	310	Enseignement	15 625,69 €	150 009,52 €
		Toiture Maternelle école de la Labrespy	- €	41 395,17 €
		Travaux suite incendie école de Labrespy	- €	42 942,55 €
		Tableau interactif école Gravas Meyer	- €	8 700,00 €
		Vestiaires muraux des groupes scolaires	- €	2 918,62 €
		Photocopieur Gravas Meyer	- €	3 774,00 €
		Isolation des combles diverses écoles	- €	5 928,49 €
		Vidéo projecteur La Lauze	- €	1 492,80 €
		Création nouvelle classe dont mobilier Gravas Meyer	- €	23 212,53 €
		Revêtement cours Gravas Meyer	- €	3 819,00 €
		Peinture salle de classe Négrin	- €	7 730,16 €
	.../...			
	320	Equipement et conservation du patrimoine Bâti Général	23 147,03 €	353 649,97 €
		Restaurant 3 quai	- €	65 106,87 €
		AD'AP Eglises de Roquerlan et St Pierre des Plots Labrespy	- €	16 146,00 €
		Extension caméras vidéosurveillance	4 881,90 €	110 856,12 €
		MSP clim	- €	36 276,00 €
		Travaux CMA J Mazel et La Lauze	- €	37 082,28 €
		Défibrillateurs	- €	35 563,00 €
		Isolations divers combles	- €	6 368,42 €
		Assainissement gîte Castaunouze	- €	21 395,00 €
		Grill de scène palais des congrès	- €	9 994,15 €
		Clotûre DOS SANTOS - rue J d'Arc	- €	9 900,00 €
	.../...			

321	Equipement et conservation des installations sportives	2 677 €	228 954 €
	Tennis couvert reprise plateau extérieur	- €	36 000 €
	Tennis couvert éclairage LED	- €	1 496 €
	AD 'AP stade de Labrespy	2 677 €	29 948 €
	Eclairage LED stade de Bonnecombe	- €	47 283 €
	.../...		
322	Equipement et conservation du patrimoine Cultuel	49 269 €	48 865 €
	Allées du cimetière	- €	43 838 €
	Peintures murales église Saint Sauveur étude et MO	36 715 €	1 517 €
	Relevé topo cimetière des Lombards	- €	1 200 €
	.../...		
330	Etudes	19 536 €	42 384 €
	Relevés voirie, réseaux, bâtiments	- €	21 192 €
	Contrat de Performance Energétique CPE	7 566 €	21 192 €
	.../...		
360	Réserves foncières	- €	116 341 €
	Terrains de voirie	- €	8 053 €
	Licence IV Gourp de la Loutre	- €	15 652 €
	Licence III Couleurs Gourmandes	- €	2 636 €
	.../...		
361	Démolitions, réhabilitation du cadre urbain	151 819 €	439 832 €
	Démolition pont de Caville	3 000 €	276 051 €
	Démolition usine de la Mole à Labrespy	75 561 €	136 054 €
	Démolition usine des 3 Lunes	2 178 €	13 257 €
	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine AVAP	12 198 €	6 461 €
	Révision PLU	53 682 €	5 202 €
	Réalisation d'un plan communal de sauvegarde	5 200 €	1 300 €
	.../...		
362	Voirie et réseaux	207 096 €	2 355 727 €
	Parking de la RESSE	22 960 €	811 817 €
	Rue Méjanel	24 437 €	485 850 €
	Rue Champ de la Ville - Saint Jacques	- €	245 394 €
	Rue Marillac	- €	230 225 €
	Rue Vitarelle	- €	230 176 €
	Place Gambetta	52 252 €	56 729 €
	Reprises diverses chaussées	1 728 €	38 904 €
	Divers avaloirs	12 240 €	29 495 €
	Carrefour Bon Repos	- €	20 682 €
	Plan trottoirs	8 760 €	16 784 €
	Matériel de signalétiques	- €	12 601 €
	Rue des Cordes	1 470 €	7 698 €
	Aire camping car park	- €	450 €
	.../...		

	364 Eclairage Public	5 058 €	111 967 €
	372 Tourisme Commerces Via Ferrata Eclairage Passerelle Etude MO plateforme vitrée Camping mise en conformité électrique .../...	30 897 € - € - € 30 897 € - €	49 884 € 22 920 € 10 560 € 9 558 € 6 846 €

Les dépenses réelles du budget 2023, estimées à 7 477 819 € ont été réalisées pour un montant de 5 555 850 € (RAR inclus), soit une exécution à hauteur de 74 %.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT LES RECETTES

RECETTES	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles	2 153 857 €	3 316 418 €	3 959 718 €	4 114 230 €
Subventions	567 100 €	607 074 €	371 068 €	250 675 €
Emprunt	0 €	400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €
Dotations, Fonds divers (FCTVA, TA ...)	435 437 €	461 599 €	487 199 €	365 085 €
Excédent de Fonctionnement capitalisé	1 132 070 €	1 844 678 €	1 496 980 €	2 071 890 €
Dépôts et cautionnement	3 190 €	350 €	4 504 €	0 €
Opérations sous mandat (Aires couvertes)	16 060 €	2 717 €	10 758 €	26 581 €
Annulation de mandats (Récup TVA 3 quai)			189 208 €	

**Le total des recettes réelles d'équipement s'élève à 4 114 230 €
dont 250 675 € de subventions perçues.**

Les recettes REELLES d'investissement de l'exercice :

250 675 € de subventions perçues :

Nature	Libellé Nature	CA 2023
1321115	ETAT DSIL 2020 Parking Resse 1er Tranche	89 863 €
1328	Collecte de fonds AVPM pour restauration des peintures Eglise St Sauveur	2 600 €
1346159	DETR 2019 Vidéo protection complément	31 417 €
1346168	DETR 2021 Changement mode de chauffage maison de santé	11 450 €
1345	ETAT Amendes de police	35 686 €
1346171	DETR 2021 Réhabilitation du rez de chaussée du 3 quai Arnette	31 436 €
1346177	DETR 2023 Toiture école maternelle LABRESPY	10 349 €
1346179	DETR 2023 Cuisine CMA J MAZEL	8 265 €
1321121	ETAT Acompte fonds d'innovation pédagogique écoles La République et la Lauze	8 835 €
1346175	DETR 2022 Solde déploiement vidéo protection	20 774 €

250 675 €

365 085 € de dotations et Fonds divers :

- 349 338 € de Fonds de Compensation de la T.V.A.
- 15 747 € de Taxe d'aménagement.

OPERATIONS SOUS MANDAT

Les opérations pour compte de tiers d'un montant global de 26 581 € :

En section d'investissement, à la fin de chaque exercice, les dépenses réalisées pour le compte d'un Tiers (article 458 106) doivent être égales aux recettes réalisées à l'encontre de ce même Tiers (article 458 206).

Concrètement, en 2023 il s'agit du paiement des frais d'architecte et des missions de maîtrise d'œuvre de la construction des nouvelles aires couvertes. En effet la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet a donné délégation à la Ville pour ces tâches précises, alors que la compétence concernant la construction et la gestion de ces équipements lui a été transférée.

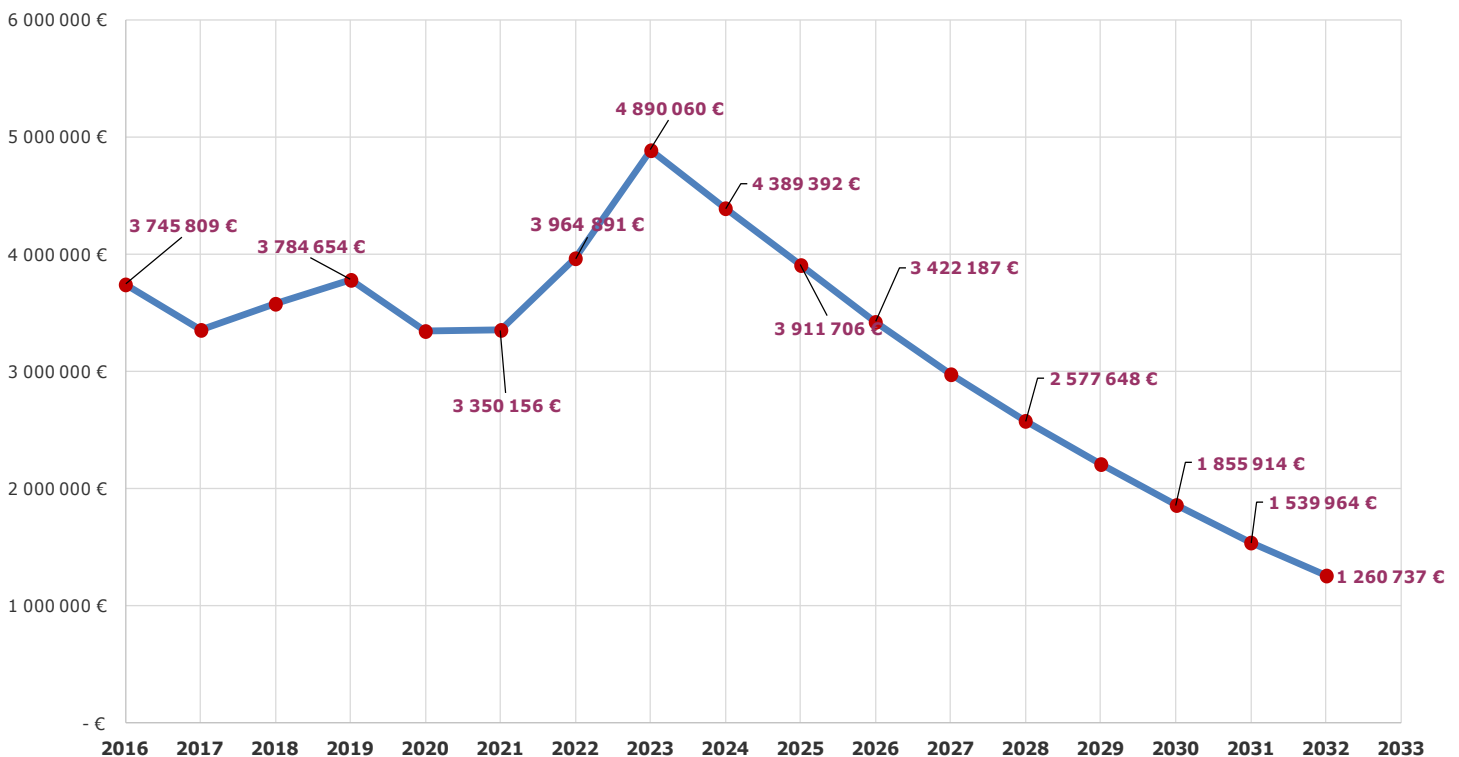
Ces dépenses sont remboursées par la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet en vertu des conventions et délibérations en vigueur.

LA DETTE

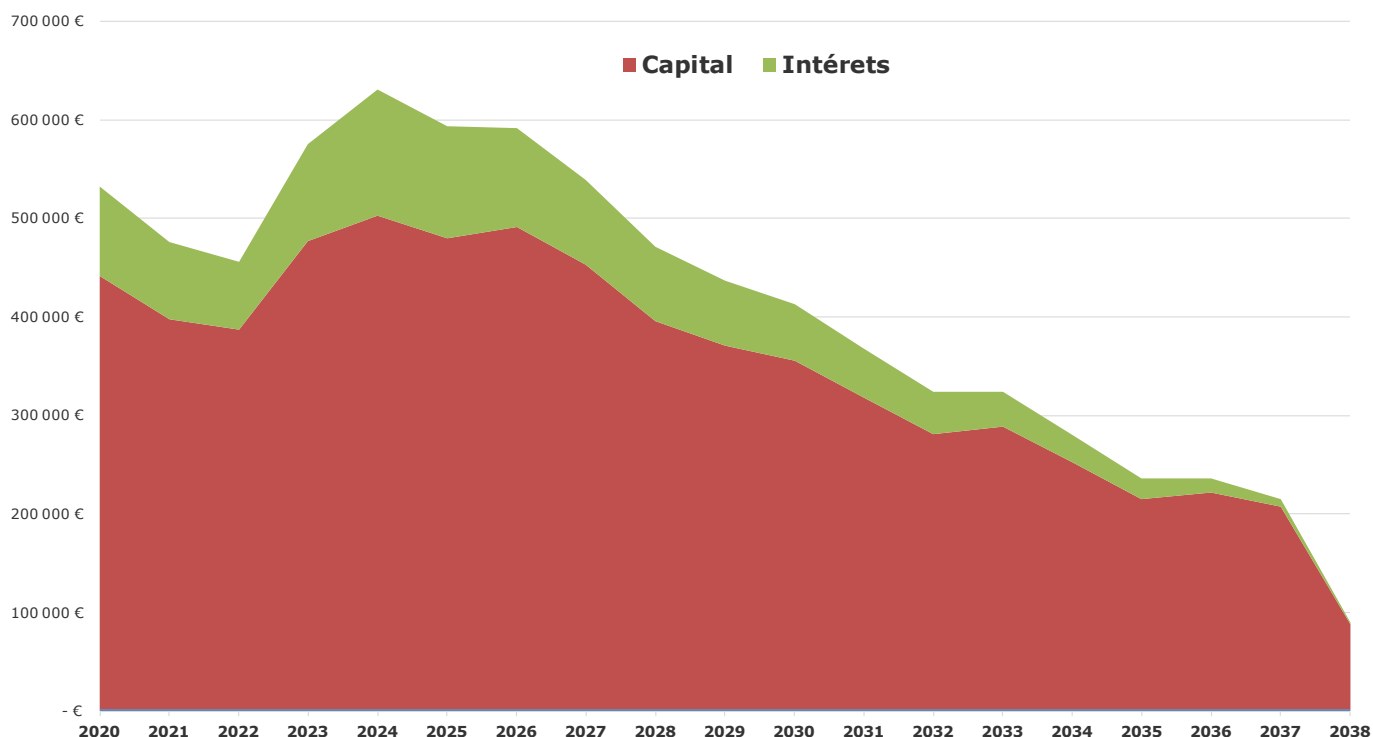
En 2023, les intérêts des emprunts payés au titre de l'exercice sont de 98 532 € (68 268 € en 2022), le capital de la dette remboursé est de 474 831 € soit une annuité de 552 066 € (453 534 € en 2022) qui représente 53 € par habitant (population totale 10 361 Hbts), la moyenne de la strate en 2022 était de 104 € par habitant.

L'encours de dette de la Ville au 31 décembre 2023 est de 4 890 060 (3 964 891 € en 2022) soit 472 € par habitant (383 € en 2022). L'endettement moyen par habitant pour les villes de la même strate démographique était de 800 € en 2022 (source DGCL).

Capital restant du au 31 décembre



Extinction de l'annuité de dette



Les 15 emprunts en cours, sont tous à taux fixes (taux de 0,65% à 4,95%), la Ville de Mazamet n'a pas contracté d'emprunt toxique.

L'emprunt initialement prévu à hauteur de 1 400 000 € au titre du budget primitif 2023, a été intégralement réalisé en deux temps :

- **Un emprunt de 1 000 000 € sur 15 ans au taux de 3,98%.**
- **Un emprunt de 400 000 € sur 15 ans au taux de 4,30%.**

Les recettes réelles du budget 2023, estimées à 6 160 000 € ont été réalisées pour un montant de 4 479 589 € (RAR inclus), soit une exécution à hauteur de 73 %.

LES DIFFÉRENTES OPERATIONS D'ORDRE

A - LES TRAVAUX EN REGIE

1 490 € : Transfert des dépenses structurantes de Fonctionnement vers la section d'Investissement (augmentation de l'actif).

Travaux en régie	Montant
Aménagement parking de la Resse	1 490,24 €
TOTAL	1 490,24 €

B- LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

691 353 € : Transfert de la section de Fonctionnement vers la section d'Investissement pour constater la dépréciation comptable des équipements = autofinancement obligatoire.

C - LES ECRITURES DE CESSIONS

Ces écritures permettent :

- De sortir les biens de l'actif : **696 753 €**,
- D'afficher les plus-values : **2 613 €**,
- D'afficher les moins-values : **587 291 €**,
- De transférer en section d'investissement la recette globale des cessions enregistrées en recette réelle de fonctionnement au compte 775 soit **112 075 €**.

LES RESTES A RÉALISER

EQUILIBRE PARFAIT

Les restes à réaliser sont des opérations d'équipement pour lesquelles une commande, un marché ou un contrat a été signé au cours de l'exercice. L'exécution est en cours, elle n'est pas achevée et la dépense ou la recette n'a pas pu être finalisée avant le 31 décembre 2023.

Cette procédure permet de rattacher les recettes et les dépenses signées à l'exercice en cours. Elle modifie le résultat (comme si les dépenses et les recettes avaient réellement été exécutées en 2023).

Cela permet de financer les dépenses engagées sur l'exercice 2023 et de ne pas peser sur l'équilibre du prochain budget.

Reste à réaliser dépenses (RAR)

301	Renouvellement logiciel et matériel informatique	5 968 €
302	Equipement matériel et outillage des services	930 €
303	Véhicules	- €
310	Enseignement	15 626 €
320	Equipement et conservation du patrimoine Bâti général	23 147 €
321	Equipement et conservation des installations sportives	2 677 €
322	Equipement et conservation du patrimoine Culturel	49 269 €
330	Etudes	19 536 €
360	Réserves foncières	- €
361	Démolitions, réhabilitation du cadre urbain	151 819 €
362	Voirie et réseaux	207 096 €
364	Eclairage Public	5 058 €
372	Tourisme Commerces	30 897 €
458	Travaux pour le compte de Tiers (Aires couvertes)	62 248 €
204	Subventions d'équipement	188 986 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	128 608 €
		891 863 €

Reste à réaliser recettes (RAR)

1321115	DSIL 2020 - Tranche 1 parking seul aménagement parking 91, 93 et 95 rue de la Resse	209 680 €
13221118	REGION : La Mole industrie	93 431 €
458	Travaux pour le compte de Tiers (Remb. CACM pour Aires couvertes)	62 248 €
1068	Affectation du résultat	526 504 €
		891 863 €

BILAN DES GRANDES MASSES

<u>FONCTIONNEMENT</u>					Résultat BRUT 2023	Autofinancement 2023	002 Excédent Cumulé BP 2024
Résultat 2022	+	Recettes 2023	-	Dépenses 2023	=		
1 718 656,53 €		12 657 813,67 €		11 786 551,96 €	=	-526 503,93 €	= 2 063 414,31 €
		<u>Excédent 2023 :</u>		871 261,71 €			
						↑	Variation excédent 344 757,78 €
<u>INVESTISSEMENT</u>					Résultat BRUT 2023	Besoin de Financement 2023	001 Résultat cumulé d'investissement BP 2023
Résultat 2022	+	Recettes 2023	-	Dépenses 2023	=		
-252 181,39 €		5 548 947,41 €		5 425 373,98 €	=	-526 503,93 €	-128 607,96
		123 573,43 €					
					Montant des Restes à Réaliser en Dépenses :	763 254,79 €	
					Montant des Restes à Réaliser en Recettes :	365 358,82 €	

Compte tenu des dépenses et des recettes réalisées en 2023 (restes à réaliser inclus), l'équilibre de la section d'investissement est obtenu par un autofinancement de **526 504 €** entièrement ponctionné sur l'excédent brut de fonctionnement arrêté à **2 589 918 €**.

Après le vote du compte administratif et l'affectation de **526 504 €** nécessaire à la couverture du besoin de financement d'investissement, le nouvel excédent net cumulé d'un montant de **2 063 414 €** sera repris au budget primitif 2024 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Conclusion du bilan de l'exercice 2023

Afin d'en améliorer la compréhension il est proposé une présentation simplifiée de l'évolution des soldes de gestion.

Présentation simplifiée de l'évolution des soldes de gestion

CHAINE DE L'EPARGNE EN €		2020	2021	2022	2023	2023/2022
Produits	+	10 433 389 €	10 832 547 €	11 299 941 €	11 956 957 €	5,8%
Charges	-	8 520 572 €	8 835 122 €	9 486 386 €	10 294 327 €	8,5%
EPARGNE BRUTE (P-C)	=	1 912 817 €	1 997 425 €	1 813 555 €	1 662 630 €	-8,3%
Remboursement des emprunts	-	530 798 €	473 871 €	453 534 €	573 363 €	26,4%
EPARGNE NETTE	=	1 382 020 €	1 523 555 €	1 360 022 €	1 089 267 €	-19,9%
Total des dépenses d'équipement		3 433 180 €	2 687 841 €	4 591 876 €	4 162 588 €	
% autofi par l'Epargne Nette		40%	57%	30%	26%	

L'épargne nette est égale à la capacité de la Ville à financer des projets d'investissement.

Nous retrouvons ici « l'effet ciseaux » qui est la résultante de l'augmentation trop rapide des charges de fonctionnement + 8,5% par rapport aux recettes qui progressent seulement de + 5,8%.

L'épargne nette par habitant (160 € en 2019) est désormais seulement de 105 € par habitant.

Nos dépenses d'équipement ne sont plus financées par notre épargne nette qu'à hauteur de 26%.

LES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET ANNEXE

EXERCICE 2023

Le Compte Administratif du Lotissement Secteur Est, dit Lotissement de la Clauze.

- 0,49 € H.T. de dépenses correspondant à un arrondi de TVA.
- 20 070,40 € H.T. de dépenses correspondant aux frais de maîtrise d'œuvre concernant une éventuelle extension.
- 50,00 € H.T. pour un diagnostic « risques et pollutions » sur les lots 2 et 3.
- 597,88 € H.T. Frais d'acte notarié portant constitution d'une servitude de passage de divers réseaux sur le lot 3.
- 81 625,83 € H.T. Cession des lots 2 et 3 de la 1^{ère} tranche
- 4 lots de la 1^{ère} tranche sur 25 lots (d'une superficie de 1 146 m² à 1 496 m²) sont toujours à la vente (21 lots ont été vendus),
- 8 lots de la tranche 2 sont disponibles sur 23 lots (d'une superficie de 797 m² à 1 163m²), (15 lots ont à ce jour été vendus).

LOTISSEMENT SECTEUR EST - LA CLAUZE	RECETTES	DEPENSES
Montants cumulés des travaux payés de 2007 à 2022		1 824 383 €
Travaux payés en 2023 MO extension		20 719 €
Montants cumulés des recettes de 2009 à 2022 (31 lots sur 48 sont vendus)	1 393 508 €	
Recettes encaissées en 2023 (cession 2 lots)	81 626 €	
TOTAL DES RECETTES ET DEPENSES AU 31/12/2023	1 475 134 €	1 845 101 €
Résultat (déficit au 31/12/2023)	369 967 €	

Reste 12 lots à la vente

Notre solde de trésorerie qui est commun au budget principal et au budget du lotissement supporte ce déficit de 369 967 €.